



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2010-03 du 15 Juillet 2010

ORDRE DE L'EXCELLENCE IMPERIALE

Â

Â

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le titre VI de la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer la forme de la décoration portée par les membres de l'Ordre,

Â

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Gléonan, par la grâce de Dieu, décréte et décrétons :

Â

ARTICLE 1

Â

Les membres de l'Ordre de l'Excellence Impériale portent les insignes de leur grade

respectif.

Â

ARTICLE 2

Â

Les chevaliers de l'Ordre de l'Étoile Impériale portent à gauche de la poitrine un insigne argent composé d'une couronne de 20 mm carré surmontant un F impérial de 40 mm de haut.

Cet insigne est suspendu par un anneau à un ruban aux couleurs nationales de 37 mm de large.

Â

Â

Â

ARTICLE 3

Â

Les officiers de l'Ordre de l'Étoile Impériale portent à gauche de la poitrine un insigne or composé d'une couronne de 20 mm carré surmontant un F impérial de 40 mm de haut.

Cet insigne est suspendu par un anneau à un ruban aux couleurs nationales de 37 mm de large.

Ce ruban porte une bouffette jaune serrée d'un cordon noir.

Â

Â

ARTICLE 4

Â

Les commandants de l'Ordre de l'Étoile Impériale portent en cravate un insigne or composé d'une couronne de 30 mm carré surmontant un F impérial de 55 mm de haut.

Cet insigne est suspendu par un anneau à un ruban aux couleurs nationales de 37 mm de large.

Â

ARTICLE 5

Â

Les grands officiers de l'Ordre de l'Étoile Impériale portent à gauche de la poitrine un insigne or composé d'une couronne de 20 mm carré surmontant un F impérial de 40 mm de haut.

Cet insigne est suspendu par un anneau à un ruban aux couleurs nationales de 37 mm de large.

Ce ruban porte une bouffette jaune serrée d'un cordon noir.

Les Grands officiers portent à droite de la poitrine une plaque à six rayons brodée en argent de 110 mm de large comportant au centre un F impérial noir sur fond jaune et la devise circulaire sur fond bleu «ad majorem propriam gloriam»

À

ARTICLE 6

À

Les grands aigles de l'OEI portent à gauche de la poitrine un insigne doré composé d'une couronne de 20 mm carré surmontant un F impérial de 40 mm de haut.

Cet insigne est suspendu par un anneau à un ruban aux couleurs nationales de 37 mm de large.

Ce ruban porte une bouffette jaune serrée d'un cordon noir.

Les Grands aigles portent à gauche de la poitrine sous l'insigne réglementaire de l'OEI une plaque à six rayons brodée en or de 110 mm de large comportant au centre un F impérial noir sur fond jaune et la devise circulaire sur fond bleu «ad majorem propriam gloriam»

Les Grands aigles portent un grand ruban aux couleurs nationales de 100 mm de large qui passe sur l'épaule droite, terminé par un insigne de l'Ordre composé par une couronne de 40 mm carré surmontant un F impérial de 70 mm de haut.

À

À

À

Frank-Marc Ier

Imperator et Rex

À

À

À

À

À

ANNEXE N°1 AU DECRET 2010-03 DU 15 JUILLET 2010

À

À

Â

Â

PLAQUE DE GRAND OFFICIER

Â

Â

Â

INSIGNE D'OFFICIER

Â

Â

Â